



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 124075

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les conséquences de la décision du Conseil d'État d'annuler la clause de sauvegarde mise en place en 2008, interdisant la culture du maïs transgénique sur le territoire. Plusieurs études indépendantes ont conforté ces dernières années les inquiétudes concernant les effets du monsanto 810 sur l'environnement, en particulier sur les insectes. Ce constat confirme l'impérieuse nécessité de maintenir une clause de sauvegarde pour empêcher la culture de ce maïs transgénique sur notre territoire. Il est par conséquent indispensable qu'une nouvelle procédure activant la clause de sauvegarde soit déposée par la France sur des bases juridiques plus solides. Il lui rappelle qu'une grande majorité des consommateurs et des agriculteurs français ne veulent pas d'OGM dans leurs assiettes et dans leurs champs. Il lui demande quelles mesures elle compte mettre en oeuvre suite à cette décision du Conseil d'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124075

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12961

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)